

HABILITATIONS ELECTRIQUES

Préparation à l'habilitation électrique
Niveau BS- Chargé d'intervention élémentaire



PUBLIC VISE

Personne chargée d'assurer des interventions en très basse tension ou basse tension. Les interventions élémentaires sont des opérations simples, consistant uniquement ; au remplacement de fusible, de lampe, d'accessoire d'appareil d'éclairage, de prise de courant, d'interrupteur, au raccordement d'un matériel électrique sur circuit en attente, et au réarmement d'un dispositif de protection.

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues directement accessibles.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Validation : Une évaluation dans les conditions définies par la NF C18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

PROGRAMME DE FORMATION

Module « Tronc commun N° 2 »

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc...)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
 - *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension*
- Citer les zones d'environnement et donner leur limites
 - *Identifier les limites et les zones d'environnement*
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
 - *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation*
- Préciser les rôles de chacun
 - *Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser*

Références réglementaires

Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail

Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10 du Code du Travail

Opérations Électriques :
Norme NF C 18-510.

Pré-requis

- Être qualifié en électricité.
- Être capable de comprendre les instructions de sécurité.

Durée

- 2 jours (formation initiale)

Périodicité

- Recommandée : 3 ans.

Nombre de participants

- 10 maximum.

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

Equipements à mettre à disposition par le client :

- Local électrique,
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension,
- Lampe, fusible, et prise à remplacer, matériel à raccorder, dispositif à réarmer.
- Equipements de protection (exemples : tapis, balisage...),
- Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT,
- Equipements de protection individuels.

SIEGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com

- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
 - *Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.*
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc...)
 - *Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
 - *Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
 - *Assurer la surveillance électrique de l'opération*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incident dans un environnement électrique.
 - *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique*

Module « BS – Intervention BT de remplacement et de raccordement »

- Citer les limites de l'habilitation BS (Autorisation et interdits, etc...)
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
 - *Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.*
 - *Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.*
 - *Rendre compte de son activité.*
- Enoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
 - *Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
 - *Si nécessaire, identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés*
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit
 - *Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation)*
 - *Effectuer la vérification d'absence de tension*
 - *Réaliser la remise sous tension*
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT
 - *Délimiter et signaler la zone d'intervention la zone BT*
 - *Respecter les règles et les instructions de sécurité*

- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadres des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc...)
- Enoncer la procédure de remplacement.
 - *Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement d'un fusible, d'un lampe ou d'un accessoire*
- Enoncer la procédure de raccordement.
 - *Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension.*
 - *Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail*
 - *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à la l'habilitation visée.*

Evaluation théorique et pratique

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme

Notes

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510.

Si le client ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ». Toutefois, les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.